

Option d'hébergement

Marquage linge

La MAS gère le nettoyage du linge du/de la résident(e). Pour se faire, le linge doit obligatoirement être marqué.

Un forfait global de vingt euros (20€) sera facturé pour marquage du linge :

- Je souhaite que le linge soit géré par l'établissement, et je serai facturé une seule fois du forfait marquage linge au tarif global de 20 euros.
- Je ne souhaite pas que le linge soit géré par l'établissement et je ne fais pas marquer mon linge.

Fait à _____, le _____

Jour de l'entrée : _____

Le Directeur ou son représentant

Le/la résident(e) ou son représentant